



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02201**

DE : **M. JOHNS (COURTENAY-ALBERNI)**

DATE : **LE 29 MARS 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Transport routier

TRADUCTION

RÉPONSE

En décembre 2015, la communauté internationale a adopté l'Accord de Paris, juridiquement contraignant, qui vise à restreindre l'augmentation des températures moyennes mondiales à une valeur nettement inférieure à 2 °C et à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation des températures à 1,5 °C. L'Accord de Paris est à la fois ambitieux et équitable : il engage tous les pays à prendre les mesures les plus ambitieuses possibles pour contrer les changements climatiques et à augmenter progressivement leur niveau d'ambition au fil du temps, tout en tenant compte de leur situation nationale individuelle.

Le Canada a ratifié l'Accord de Paris à la suite d'un vote à la Chambre des communes le 5 octobre 2016, contribuant ainsi à son entrée en vigueur moins d'un an après son adoption. Le Canada travaille actuellement à la mise en œuvre de ses engagements en vertu de l'Accord, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre en collaborant avec les provinces et territoires et les peuples autochtones pour mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ce cadre, adopté le 9 décembre 2016, est un plan global visant à réduire les émissions, à accélérer la croissance économique propre et à renforcer la résilience aux effets des changements climatiques. Le Cadre permettra au Canada d'atteindre ou de dépasser son objectif de réduction des

émissions de 2030, soit une baisse de 30 % comparativement aux niveaux de 2005 en vertu de l'accord de Paris.

Le Cadre pancanadien présente une approche ambitieuse de réduction des émissions du secteur des transports. Jusqu'à présent, le gouvernement du Canada a pris un certain nombre de mesures dans le secteur des transports, notamment en établissant des normes de plus en plus strictes pour un certain nombre de véhicules légers et lourds, en améliorant l'efficacité et en soutenant la substitution de carburant dans les secteurs ferroviaire, aérien, maritime et tout-terrain, en investissant dans l'infrastructure pour soutenir l'utilisation de véhicules à émissions nulles, en investissant dans le transport en commun et dans d'autres infrastructures pour soutenir les modes de transport qui produisent plus ou moins d'émissions.

Le gouvernement fédéral reconnaît que le transport actif présente de nombreux avantages, car les infrastructures cyclables et piétonnières peuvent favoriser les changements de mode de transport, améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES. Le financement du transport actif a été attribué dans le cadre du plan Investir dans le Canada, grâce auquel les provinces et les territoires peuvent obtenir des fonds pour des projets de transport actif liés au transport en commun et à l'infrastructure verte. Un certain nombre de gouvernements provinciaux, d'autorités régionales et de municipalités ont déjà élaboré des stratégies de transport actif et des plans directeurs de transport qui intègrent des stratégies de transport actif. Pour appuyer d'importants objectifs de politique publique comme l'amélioration de la santé, la réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques ainsi que la durabilité en général, le gouvernement fédéral continuera de travailler avec toutes les administrations pour soutenir les projets de transport actif.